

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 822

présenté par
M. Véran

ARTICLE 11

À l'alinéa 173, substituer à la référence :

« L. 215-5 »

la référence :

« L. 215-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à corriger une erreur de référence.